

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

**Arrêté du 31 décembre 2018**

**fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique interrégional des services pénitentiaires de Paris**

NOR : JUSK 1835638A

Le directeur interrégional des services pénitentiaires ,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 03 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire ;

Vu le procès verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique interrégional en date du 06 décembre 2018 ;

**Arrête:**

**Article 1<sup>er</sup>**

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité technique interrégional et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixées comme suit :

SYNDICAT	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FO 3 SIEGES	M JEROME NOBECOURT M ERWAN SAOUDI M FREDERIC LESPORT	Mme ERIKA ESTHER M FOUAD TABAZA M SAMUEL MESSADIA
UFAP 2 SIEGES	M REGIS GRAVA M OBERTAN JIMMY	M CHABOUNI LOUNES M GODET FREDERIC
CGT 1 SIEGE	M KOUBI AMBROISE	Mme DOPAZO SOPHIA

## Article 2

Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 31 décembre 2018

Le Directeur Interrégional  
des Services Pénitentiaires de PARIS

Laurent RIDEAU